

[Texte]

I know the clerk. I have worked with him many times. I know that he will devise an appropriate letter to the organizations. I guess we had better tell him what organizations, though.

The Chairman: That is what I wanted to come to next, which organizations and how exhaustive the committee wants it to be, or does it simply want a representative group of organizations? The clerk will have to know that before contacting.

Mr. Nault: I suggest that there is no need to have more than three or four of each area of interest; for example, business versus labour, if you would go that far.

One of the groups I was interested in talking to is the group on the Workers' Compensation Board. I wanted to know what they felt about the statistics and what is going on out there. It would be an educational process for all of us. But if they feel very comfortable that this is a good start, then it is not really their bailiwick but it would give us a good background of the reason why we are doing what Rod's bill suggests.

The Chairman: May I make a suggestion that one person from each of the three parties submit a list to the clerk—

Mr. Nault: Could we have some parameters, Mr. Chairman; for example, a maximum of 5 or 10?

• 1025

The Chairman: I liked your suggestion that three or four from each of the three major groups should be sufficient, unless we get total controversy, which I would not expect on a bill like this.

Mr. James: May I suggest, Mr. Chairman, that maybe it needs a bit longer because, as you know, the first three of all parties should be the same people. So if you are looking for somebody we have not thought of, maybe the list should be a bit longer. You know it would be a duplication.

The Chairman: That is right, but that is up to the committee to decide.

Mr. James: Yes, I was just making a suggestion to the committee. Maybe there is not even a problem with ten and you end up having five or six.

Mr. Duhamel: A maximum of five in each of the two sectors.

Mr. James: The provincial labour department has been into that.

Mr. Fee: The compensation boards are all provincial too. They would have all those statistics available very quickly. I would assume they all have a position on the issue before us as well.

Mr. James: Would Ontario be good enough to...?

[Traduction]

Je connais le greffier, nous avons souvent travaillé ensemble, je sais qu'il saura quel genre de lettre adresser aux organisations, mais nous ferions bien, cependant, de préciser à quelles organisations nous pensons.

Le président: C'est le point suivant auquel je voulais venir, et j'aimerais aussi savoir si le Comité a l'intention de contacter un grand nombre d'organisations ou se contentera d'un échantillon représentatif des organisations? Sur ce point le greffier devra être mis au courant au préalable.

M. Nault: Je pense que nous n'avons pas besoin de nous adresser à plus de trois ou quatre organisations pour chaque groupe d'intérêt, je pense ici aux groupements syndicaux et patronaux.

L'un de ceux que j'aurais aimé entendre sur ce sujet est la Commission des accidents du travail. J'aimerais savoir ce qui s'y passe et ce qu'elle pense des statistiques. Ce serait instructif pour nous tous. Mais si cette Commission considère que le projet de loi est un bon début, très bien; mais nous aurions ainsi une bonne idée de la raison pour laquelle nous adoptons le projet de loi de Bill.

Le président: Puis-je proposer qu'un représentant de chacun des trois partis présente une liste au greffier. . .

M. Nault: Pourriez-vous nous donner certaines précisions, monsieur le président? Par exemple un maximum de cinq ou dix organisations?

Le président: J'ai bien aimé votre suggestion d'inviter trois ou quatre des principaux groupes. Je crois que cela serait suffisant, à moins que le projet de loi soulève beaucoup de controverse, mais je ne crois pas que ce soit le cas avec un projet de loi du genre.

M. James: Monsieur le président, la liste devrait peut-être être un peu plus longue, car, comme vous le savez, les trois premiers groupes proposés par les trois partis devraient être les mêmes. Alors si vous voulez un groupe auquel nous n'avons pas pensé, la liste devrait peut-être être un peu plus longue. Vous savez qu'il y aura recoupement.

Le président: C'est exact, mais c'est au comité de décider.

M. James: Oui, je faisais tout simplement une suggestion au comité. Une liste de 10 organisations ne pose peut-être même pas de problème, et on se retrouvera avec cinq ou six.

M. Duhamel: Un maximum de cinq dans chacun des deux secteurs.

M. James: Le ministère provincial du Travail a examiné la question.

M. Fee: Les commissions d'indemnisation des accidentés du travail sont des organismes provinciaux également. Elles pourraient nous fournir ces statistiques très rapidement. Je suppose qu'elles ont toutes également une position sur la question dont nous sommes saisis.

M. James: La commission de l'Ontario serait-elle assez bonne pour...?